

La Cour de Justice de l'UE nous interdit de renvoyer les migrants mineurs chez eux ! Frexit !

écrit par Christine Tasin | 16 janvier 2021



Et ça continue !

La Cour de Justice européenne, saisie par un de ces mineurs que la Hollande voulait renvoyer chez lui a fait valoir que, sans famille identifiée pouvant l'accueillir chez lui on ne pouvait le renvoyer à son triste sort, le privant d'école notamment.

Bref, les habitants de l'UE sont sommés de remplacer père et mère des petites frappes qui nous pourrissent l'existence ad vitam aeternam ! Curieusement, les parents de nos Chances pour l'Europe, aux abonnés absents quand il faut leur renvoyer leurs rejetons apparaissent tout de suite dès que les dits rejetons ont volé, violé, tué... pour jurer leurs grands dieux que leurs chers petits étaient gentils et tout et qu'ils ont forcément reçu de mauvaises influences des Européens.

Mineurs non accompagnés en Europe : «L'intérêt supérieur de

l'enfant doit prévaloir», tranche la CJUE

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a veillé à ce que les Etats membres ne puissent pas expulser des mineurs non accompagnés, s'ils n'ont pas de famille d'accueil dans le pays d'origine. En réponse à un tribunal néerlandais dans le cas d'un jeune Guinéen, la Haute Cour basée au Luxembourg a rappelé que pendant la procédure d'expulsion, «l'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir», rapporte le média espagnol [El Nacional](#).

«Sans un accueil adéquat, le mineur se trouverait dans une situation de grande incertitude s'il était renvoyé, notamment en ce qui concerne sa scolarité», indique la CJUE. La Cour a ainsi considéré que cela viole la protection du mineur et, par conséquent, il ne peut pas être expulsé même s'il n'a pas obtenu de titre de séjour.

La CJUE a mis fin aux doutes d'un tribunal néerlandais qui étudie le cas d'un mineur de moins de 15 ans, originaire de Guinée et menacé d'expulsion. Le jeune garçon a demandé un titre de séjour en 2017, revendiquant son droit d'asile et expliquant qu'à Amsterdam, il était victime de traite des êtres humains et d'exploitation sexuelle, alors qu'en Guinée, il ne pouvait pas contacter sa famille. Les autorités néerlandaises avaient rejeté sa demande et approuvé son retour, ce qui l'avait poussé à faire appel à cette décision auprès d'un tribunal.

El Nacional rappelle que les enfants non accompagnés sont considérés comme des «mineurs séparés de leurs parents et d'autres proches et qui ne sont pas pris en charge par un adulte auquel, selon la loi ou coutume, cette responsabilité incombe», selon la Direction générale de l'attention aux enfants et aux adolescents en Espagne.

<https://www.yabiladi.com/articles/details/104441/mineurs-accompagnes-europe-l-interet-superieur.html>

Plus que jamais, retrouvons notre souveraineté afin de pouvoir appliquer la loi, appliquer nos lois et nous défendre contre une invasion qu'on n'aurait pas le droit de refuser, contre laquelle on n'aurait pas le droit de se battre ! Le Frexit est chaque jour davantage une urgence.